# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38 Nb. de représentés : 8 Nb. d'absents : 7 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

### **AFFAIRE N° 19/879 :**

Reprise d'un véhicule communal

# **ETAIENT PRESENTS:**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON AGATHE Chantal, JETTER Régine, Amédée Albert, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

#### REPRESENTE (S):

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

#### ABSENTS:

MM. VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Michel FONTAINE

## Affaire n°19/879: Reprise d'un véhicule communal.

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'à l'occasion du renouvellement de son parc automobile, la Ville de Saint-Pierre va faire procéder **d'une part**, à la reprise du véhicule Renault LAGUNA immatriculé BL-658-XZ par la société Jules Caille Auto (JCA) pour un montant de 500.00€ **et d'autre part**, à la sortie de ce bien du patrimoine communal.

Ce véhicule âgé de 11 ans présentant un état de vétusté et des altérations irréparables ne permet plus son utilisation par la collectivité.

De tout ce qui précède,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, disposant que « Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 ».

Considérant que le Conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la Commune,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences,
  - à RETIRER du patrimoine communal le véhicule Renault LAGUNA susmentionné,
  - à FAIRE PROCEDER à la reprise du véhicule par la société Jules Caille Auto (JCA),
- à SIGNER toutes pièces administratives, comptables et juridiques afférentes à cette affaire.

SETAICE COUNTIL MUNITAL P/EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE DE SAIVE

Michel FONTAINE